

Programme d'orientation stratégique du SCFP : 2009-2011

ADOPTÉ AU
CONGRÈS NATIONAL
DU SCFP DE 2009

PASSER À L'ACTION

Introduction et contexte

Les temps ont bien changé depuis le congrès national du SCFP de 2007. L'économie traverse une difficile récession et, bien que la Banque du Canada prévoie une reprise pour le troisième trimestre de 2009, il est loin d'être certain que cette reprise sera solide ou durable. La plupart des économistes s'attendent à une reprise au troisième trimestre de 2009, mais après ce premier rebond, la majorité d'entre eux croient que la croissance économique ralentira en 2010. Les effets de la récession sur les travailleurs, c'est-à-dire la hausse du chômage, la baisse des salaires, la perte de la valeur des régimes de retraite et la réduction des services, dureront plus longtemps que les effets sur les marchés. L'effondrement des marchés financiers a frappé très durement les travailleurs, dont les revenus de retraite pourraient perdre entre 15 et 20 % de leur valeur.

Cette crise économique a été causée par un échec profond du système capitaliste. Des politiques « néolibérales » de plus en plus axées sur le libre marché ont réduit le rôle du secteur public, empêché les travailleurs d'obtenir de véritables gains et entraîné une croissance des inégalités économiques et sociales. La déréglementation a contribué à créer une prospérité des marchés spéculatifs et boursiers qui a masqué les faiblesses intrinsèques de l'économie, menant ainsi à la crise financière et économique que nous avons connue. Les gouvernements du monde entier ont répondu en injectant des billions de dollars en mesures de stimulation économique et en taux d'intérêt les plus bas jamais vus. Ces mesures ont aidé à empêcher un effondrement à court terme, mais n'ont pas corrigé nos problèmes économiques fondamentaux. En outre, bien qu'un système financier hors de contrôle ait aidé à causer la crise, ce sont les travailleuses et les travailleurs qui doivent maintenant réparer les pots cassés et rembourser les billions de dollars de fonds publics qui ont servi à renflouer cette industrie en acceptant des concessions, des compressions dans le secteur public et des mesures fiscales de plus en plus régressives. On semble avoir bien peu appris sur les causes réelles de la crise. Si la situation reste la même, la base de notre économie demeurera faible et ne pourra pas offrir de gains réels aux travailleuses et travailleurs. Nous ne pouvons pas revenir à nos vieilles habitudes. Nous devons plutôt élaborer un nouveau modèle économique progressiste fondé sur le renforcement du pouvoir des travailleurs et le rôle du secteur public.

Le SCFP s'est toujours engagé envers ses membres à réaliser des gains dans toute la mesure du possible, à protéger les conventions collectives contre les concessions lorsque nous faisons l'objet d'attaques, à lutter contre la privatisation des services publics et à promouvoir ces services publics à chaque occasion. En cette difficile période économique, le SCFP utilisera ses ressources et son pouvoir pour assurer la force de négociation des sections locales et des secteurs, fera la promotion des services publics pour l'amélioration des collectivités et veillera à ce que les droits de ses membres soient respectés et protégés. Le SCFP s'engage à être un syndicat encore plus fort après la reprise économique.

En 2003, le SCFP a cessé de discuter d'énoncés de politique sur des enjeux particuliers et a plutôt choisi de débattre d'un programme d'action unifié au congrès. Cette année, nous maintenons cette approche.

Orientation stratégique 2003-2005. En 2003, les délégués au congrès national du SCFP ont adopté le premier de cette série d'énoncés de politique. Il s'intitulait *Programme d'orientation stratégique du SCFP* et détaillait spécifiquement les priorités pour les deux années à venir, de 2003 à 2005 :

- a. Renforcer notre pouvoir de négocier pour obtenir de meilleures conventions collectives;
- b. Accroître notre efficacité au jour le jour pour mieux représenter les membres au travail;
- c. Intensifier notre campagne contre la sous-traitance et la privatisation des services publics.

Des plans de travail et d'action politique ont été rédigés et les priorités mises en œuvre, et le résultat a été présenté dans le document *Orientation stratégique : 2003-2005 – Compte-rendu*, présenté au congrès national de 2005. Nous continuons à mettre en œuvre les recommandations émanant du document d'orientation stratégique de 2003, car beaucoup sont tout aussi pertinentes et urgentes aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque.

En 2005, les délégués du SCFP ont élargi le thème de l'orientation stratégique en adoptant le deuxième grand énoncé de politique, *Gagner du terrain*. L'énoncé établissait les priorités pour 2005-2007 dans les domaines suivants :

- a. Renforcement de nos secteurs;
- b. Établissement d'objectifs de négociation mesurables;
- c. Syndicalisation des non-syndiqués;
- d. Accroissement de la participation des femmes;
- e. Communication directe avec nos membres;
- f. Renforcement de l'alliance avec d'autres syndicats;
- g. Résistance à la privatisation et à la sous-traitance.

Les membres et le personnel du SCFP ont mis en place les plans de travail et d'action nécessaires pour réaliser ces priorités. Une fois encore, le bilan a été présenté au congrès dans le document *Orientation stratégique 2005-2007 – Compte-rendu*.

En 2007, les délégués au congrès ont adopté le troisième document d'orientation stratégique, *Assurer L'avenir*, établissant les priorités à mettre en œuvre de 2007 à 2009, qui se divisent en trois grands ensembles stratégiques :

- a. Campagne de riposte du SCFP contre toutes les formes de privatisation. La campagne a été appuyée par un financement de 5 millions de dollars du SCFP national et chaque région a entrepris des initiatives, sous la coordination des divisions provinciales.
- b. Renforcement du pouvoir de négociation et atteinte de l'égalité. Les délégués ont approuvé une priorité de négociations visant à assurer que tous les membres du SCFP aient un régime de retraite et d'avantages sociaux ainsi qu'un salaire horaire de 15 \$. Relever la barre pour tous les enjeux d'égalité est aussi devenu une priorité et beaucoup des 54 recommandations du Groupe de travail national sur la participation des femmes ont été intégrées à la politique.
- c. Atteinte de cibles mondiales vertes et édification de la solidarité internationale. La politique du SCFP sur les changements climatiques et l'environnement a été enchâssée dans ce document. Et pour la première fois, la politique sur la solidarité internationale et l'appui au Fonds pour la justice mondiale ont été nommés et précisés dans l'énoncé de politique.

Le Conseil exécutif national a habilité la campagne contre la privatisation en lui fournissant un financement et toutes les politiques adoptées dans le document *Assurer L'avenir* ont été intégrées dans les plans de travail du personnel et dans les campagnes régionales et locales. Les deux dernières années ont été très remplies et très productives, comme en fait foi le document *Orientation stratégique – Compte-rendu* qui se trouve dans vos trousseaux de congrès.

Le SCFP continuera à travailler aux priorités stratégiques établies lors des congrès précédents afin de consolider les gains réalisés et de terminer la mise en œuvre des priorités non encore achevées. Les politiques adoptées par les délégués aux congrès précédents forment l'orientation de base de notre syndicat en ce qui a trait aux négociations collectives, à la politique sociale et à l'action politique. En particulier, nous continuerons à suivre l'orientation déterminée au congrès de 2007, car nous ne sommes pas encore à la fin de la période de deux ans et, même si bien des choses ont changé dans le monde, beaucoup des problèmes que nos priorités visaient à aborder persistent.

Notre politique pour 2009-2011 doit reprendre là où s'est arrêtée la politique de 2007-2009. Les grands problèmes persistent, mais nous devons axer nos efforts sur deux arènes interreliées : la table des négociations et la scène politique. Nous devons accroître notre capacité à entreprendre des projets d'action politique qui ciblent toutes les instances gouvernementales pour obtenir des gains juridiques et législatifs, en plus de renforcer notre pouvoir de négociation.

Orientation stratégique 1 :

La crise économique :

le programme des travailleurs

Au milieu de 2008, Wall Street a vécu sa pire crise financière depuis la dépression des années trente. Cette crise combinait l'effondrement du marché boursier et celui du prix des maisons, après l'affaire des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis. Les conséquences ont vite pris une ampleur mondiale. L'industrie financière du Canada était mieux protégée, grâce aux organismes publics comme la Société canadienne d'hypothèque et de logement, mais notre économie n'a pas échappé à la tempête.

Lorsque la récession a frappé, le gouvernement Harper l'a d'abord niée. Il a ensuite dû admettre que bien que nous étions en récession au Canada, nous en serions les derniers entrés premiers sortis. Dans sa mise à jour financière, le gouvernement s'en est pris au secteur public en attaquant l'équité salariale et en restreignant les salaires et le droit à la libre négociation collective dans le secteur public.

Les travailleurs et les syndicats ne sont pas responsables de cette crise. Elle se prépare depuis longtemps et elle est due à la nature même du système économique. Tout le monde sait que les politiques économiques de libre marché des trois dernières décennies ont pavé la voie à l'effondrement. Elles ont permis la déréglementation et la privatisation de l'industrie financière, ralenti la croissance salariale, fait grimper le niveau d'endettement des ménages, accru les salaires des cadres mais aussi les inégalités, réduit les impôts, investi insuffisamment dans les secteurs privé et public, fait baisser la qualité des services publics, augmenté la dépendance envers le marché boursier pour assurer la sécurité économique, compté sur le libre-échange et la mondialisation qui ont mené à la désindustrialisation et favorisé des politiques basées sur la masse monétaire plutôt que sur la responsabilité financière. La faiblesse de l'inflation et des taux d'intérêt a mené à un crédit facile et à une plus grande spéculation dans les marchés.

Lorsque la crise a frappé, elle était en grande partie due à la cupidité des grandes entreprises, édifiée sur des châteaux de cartes conçus pour maximiser les profits à court terme. Les dirigeants des fonds spéculatifs touchaient des salaires atteignant les milliards de dollars, les prix de l'immobilier étaient gonflés et les profits des entreprises ne cessaient de grimper, et bien des gens pensaient que cette richesse se maintiendrait et que l'économie resterait robuste. Mais la réalité, c'est que ces attentes n'étaient basées sur rien de solide et que les châteaux de cartes en question ont croulé sous d'immenses niveaux d'endettement.

Avant la crise, les grandes entreprises, les chefs de direction et leurs actionnaires ont touché d'immenses profits; pourtant, les travailleurs, les contribuables et les retraités n'ont réalisé que très peu de gains pendant la même période. En fait, les inégalités, financières et autres, se sont accrues. Peu importe, ce sont ces mêmes travailleurs qui ont subi le gros des conséquences de la crise financière. Ce sont eux qui ont payé le prix de la faillite du système financier et économique.

L'effondrement économique a été la conséquence de plusieurs facteurs, dont le scandale des prêts hypothécaires à risque, l'absence de réglementation des industries des prêts hypothécaires et des banques d'investissement, la diminution radicale des impôts des riches, en particulier pour les gains en capitaux, les salariés à revenu élevé et les grandes entreprises. Tous ces facteurs ont entraîné une pénurie de ressources qui a empêché le secteur public de fournir des services, d'investir dans une nouvelle infrastructure publique (tant physique que sociale) et de réparer l'infrastructure existante. Le déficit en infrastructure du Canada a continué de grimper.

La crise a entraîné d'immenses pertes d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des ressources, avec les conséquences secondaires que l'on connaît pour les collectivités qui comptaient sur ces emplois. Il y a maintenant plus de 1,5 million de chômeurs au Canada, le chiffre le plus élevé de sans-emploi en 15 ans. En juillet, le taux de chômage se situait à 8,6 %, le niveau le plus élevé des 11 dernières années.

L'effondrement du marché boursier a entraîné des pertes pour les investisseurs individuels, mais surtout, il a occasionné d'immenses chutes de la valeur des placements des caisses de tous les régimes de retraite. À l'échelle du monde, la crise a détourné 5 billions de dollars des régimes de retraite promus par des employeurs privés. Il s'agit d'une diminution de 19 % des actifs des régimes. Au Canada, l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada a perdu 23,6 milliards de dollars avec ses placements, une diminution de 18,6 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. La Caisse de Dépôt, qui gère le Régime des rentes du Québec et les régimes de grands employeurs, a perdu plus de 40 milliards de dollars en 2008, une chute de 25 %.

Les régimes de retraite offerts par les employeurs ont perdu 15 % de leur actif au cours du quatrième trimestre de 2008, comparativement à la même période de trois mois l'année précédente. L'un des plus importants régimes de retraite au Canada, le *Ontario Municipal Employees Retirement System* (OMERS), qui gère 37 milliards de dollars en divers placements, a connu une baisse de 15,3 % de son actif. Le régime de retraite des enseignants de l'Ontario a perdu 19 milliards de dollars, ou 18 % de sa valeur. Le *Hospitals of Ontario Pension Plan* (HOOPP) a perdu 3,6 milliards de dollars, ou 12 % de sa valeur.

Les régimes de retraite offerts par l'employeur sont aux prises avec d'importants déficits de solvabilité et les épargnes-retraite des travailleurs et de leurs familles ont été mises en péril. Entre-temps, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a commencé à soutenir que les régimes de retraite du secteur public étaient trop généreux et mène une campagne active pour les réduire au plus bas niveau possible. Les pertes d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des ressources ont entraîné un déclin général de la densité syndicale et une diminution correspondante des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé. Ces développements sont particulièrement préoccupants pour les travailleurs du secteur public et pour nos collectivités. Les régimes de retraite, tant publics que privés, doivent être protégés et étendus. Le SCFP entreprendra une campagne pour contrer les attaques de la FCEI et sensibiliser les petites entreprises de nos communautés aux avantages d'une économie locale solide avec une main-d'œuvre syndiquée.

La pression a toujours été forte en faveur de la sous-traitance, de la privatisation et des PPP (partenariats public-privé) pour réduire les coûts directs des gouvernements et fournir aux investisseurs privés de rentables occasions d'affaires. Notre orientation politique du congrès de 2007 était destinée à confronter cette tendance. Mais la crise économique a tempéré la capacité des grandes entreprises à trouver le financement nécessaire pour de nombreux PPP, l'endettement étant trop élevé et le crédit trop difficile à obtenir. Malgré tout, la privatisation et la sous-traitance font partie de la réponse globale des gouvernements à la crise, même si les faits ne soutiennent pas leurs attentes.

Le SCFP s'en est toujours pris aux politiques économiques mêmes qui ont précipité la crise économique. Nous savons donc que nous étions sur la bonne voie. Nous préconisons des politiques qui visent à améliorer les salaires, les avantages sociaux et le pouvoir de négociation, à réduire les inégalités, à appuyer l'investissement dans les services publics et les emplois du secteur public, à accroître la sécurité sociale grâce à de meilleurs régimes de retraite et à un meilleur programme d'assurance-emploi, à lutter contre la privatisation et la sous-traitance, à favoriser une plus grande réglementation, à mettre en œuvre des mesures fiscales progressistes et à promouvoir le commerce équitable.

La crise économique actuelle offre une occasion de changement, car les Canadiens et les membres du SCFP se rendent compte que le statu quo n'est pas une solution acceptable et ne peut plus servir de plan d'avenir. Le moment est venu d'effectuer des changements sociaux et économiques profonds.

Action politique

Depuis longtemps, le SCFP agit sur la scène politique, partisane et non partisane. Nous continuons à être un agent de changement social et économique en adoptant un plan d'action politique concerté qui s'applique à tout ce que nous faisons. L'action politique visera tous les ordres de gouvernement et inclura des activités extraparlimentaires au besoin. Le mouvement syndical doit assumer le rôle de chef de file des organisations de la société civile dans cette lutte. L'action politique est le fondement même du changement social et économique. En tant que plus grand syndicat canadien et affilié du Congrès du travail du Canada comptant le plus grand nombre de membres, le SCFP doit prendre la tête du mouvement et s'engager dans l'action politique, principal moyen de défense de l'emploi dans le secteur public et d'amélioration de la qualité de vie de nos collectivités. La participation active aux processus politiques dans nos collectivités est la meilleure façon de faire connaître notre vision et de travailler à sa mise en œuvre avec des groupes communautaires progressistes. Le SCFP collaborera avec les divisions provinciales et les conseils régionaux et du travail à l'élaboration d'une approche militante pour l'action politique et l'éducation des membres.

Le SCFP incitera les membres à participer aux campagnes électorales de tous les ordres de gouvernement. À cette fin, le SCFP consacra des ressources à l'augmentation du taux de participation électorale de nos membres et aux communications avec nos membres de la diversité culturelle en traduisant les documents au besoin. Notre Direction du développement syndical préparera des documents et des cours pour fournir aux membres l'information et les outils voulus pour présenter leur candidature aux conseils d'administration de leurs organismes locaux et aux élections de tous les ordres de gouvernement, ou pour participer à l'action politique en devenant des organisateurs et des travailleurs de campagne pour des candidates et candidats progressistes. Nous accorderons une attention particulière à l'éducation des groupes de la diversité au sein du SCFP afin d'abolir les barrières à l'engagement politique. Notre Direction du développement syndical élaborera un plan pour fournir ces cours de façon écologique et accessible par Internet.

Passer à l'action : c'est ce que nous faisons tous les jours comme syndicalistes. Nous agissons pour négocier des conventions collectives et parfois déclencher des grèves ou d'autres moyens de pression pour protéger nos droits et faire des gains. Agir dans l'arène politique est tout aussi important. Le SCFP exercera son droit à l'activité politique démocratique en soutenant des femmes et hommes politiques et des gouvernements qui partagent une vision et qui ont le mandat de veiller à ce que nos collectivités aient les services dont elles ont besoin, à ce que notre société soit égalitaire de façon à ce qu'aucun groupe ne soit désavantagé par rapport aux autres et à ce que les droits politiques et sociaux fondamentaux soient respectés. Nous ferons du lobbying auprès des élus de tous les ordres de gouvernement pour atteindre ces objectifs.

De 2009 à 2011 – une période au cours de laquelle il y aura des élections fédérales – le SCFP accroîtra ses efforts de lobbying et d'action politique pour inciter le gouvernement fédéral à adopter des politiques et des lois qui élimineront les pires effets de la crise économique. Ces politiques sont d'autant plus efficaces lorsqu'elles sont adoptées en collaboration avec les administrations provinciales et municipales.

Le SCFP mettra au point un plan de lobbying pour accroître sa capacité à influencer tant les législateurs que les décideurs. Nous renforcerons notre appui aux campagnes politiques à tous les niveaux. Nous édifierons notre capacité à faire du lobbying en faveur d'enjeux qui nous tiennent à cœur en nous rapprochant de la communauté, notamment en travaillant avec des organisations communautaires avec lesquelles nous avons des buts communs. Ces moyens d'action nous rapprocheront de nos buts sociaux et communautaires, tout en édifiant la solidarité entre membres du SCFP au moment des négociations collectives avec nos employeurs du secteur public. Nous offrirons des occasions d'éducation et de formation en campagnes politiques et en lobbying, en plus d'élaborer des documents et des outils pour accroître nos capacités en lobbying.

Une approche économique différente

Nous demanderons au gouvernement fédéral de mettre sur pied un « Fonds de reprise économique » pour offrir un soutien à court terme aux organismes et organisations publiques et privées sans but lucratif, à frais partagés avec les provinces, les municipalités et d'autres ordres de gouvernement.

Ce fonds comprendrait 1 milliard de dollars en financement fédéral destiné à une « Caisse de secours contre la récession ». Cette mesure permettrait d'éviter les compressions budgétaires imposées aux organismes qui desservent les personnes vulnérables, incluant les défavorisés, les travailleurs pauvres, les immigrants et les travailleurs mal payés. Le fonds hausserait le financement accordé à RHDC et aux programmes d'établissement des immigrants, en le multipliant par deux grâce à l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance. Ce financement compléterait celui des sources privées que ces organismes s'attendent à perdre et pourrait augmenter selon les besoins.

Le SCFP fera pression pour que soient haussés de 1 milliard de dollars les transferts fédéraux à l'éducation postsecondaire (EPS). Les établissements d'enseignement postsecondaire réduisent les programmes et les postes alors même que les inscriptions devraient augmenter, en partie parce qu'il y a moins de possibilités d'emploi pour les jeunes. Certaines universités ont perdu des centaines de millions de dollars de leurs fonds de dotation et risquent de perdre les revenus provenant de dons privés. Le Canada doit se doter d'une main-d'œuvre plus instruite et plus compétente pour développer une économie forte et productive. Une hausse de 1 milliard de dollars permettrait de restaurer les montants retirés aux transferts à l'EPS au début des années 90 en dollars réels. Mais ce financement ne devrait être accordé qu'à la condition

que les fonds aillent à des établissements publics sans but lucratif pour réduire les droits de scolarité, accroître l'accessibilité et les programmes et améliorer les conditions de travail et d'études sur les campus grâce à des garanties accrues d'emploi et de protection de ces emplois. En outre, le SCFP fera campagne pour faire connaître l'importante contribution des établissements d'enseignement postsecondaire à l'économie locale. Le SCFP exigera que les transferts gouvernementaux dépendent de la création d'emplois dans le secteur public et de la création d'emplois verts accessibles aux jeunes et aux membres des groupes en quête d'égalité, en particulier.

La création d'emplois verts est une composante essentielle de la reprise économique et le SCFP mettra au point des outils et des documents de lobbying pour la mise en place d'un investissement de 500 millions de dollars qui produirait au moins 50 000 nouveaux emplois de « cols verts ». Le financement fédéral serait apparié par un financement des autres ordres de gouvernement, d'organisations sans but lucratif ou de partenaires admissibles comme employeurs. Les gouvernements provinciaux sont responsables de la formation et nous les inciterons à jouer un rôle actif dans le financement d'emplois verts. Le financement ira directement aux coûts de salaires, de main-d'œuvre et de formation pour les nouveaux emplois associés à l'efficacité énergétique, à la réfection de bâtiments, à la vérification, à l'éducation, à l'énergie renouvelable et à la réparation des dommages causés à l'environnement. Il serait accordé à la condition que les emplois soient correctement payés et que les conditions de travail soient acceptables. Le SCFP élaborera des stratégies de collaboration avec ses alliés du mouvement syndical et de la communauté, ainsi qu'avec des employeurs et des établissements d'enseignement pour créer les programmes de formation voulus. Les nouvelles possibilités d'emploi viseront particulièrement les groupes en quête d'égalité et les jeunes, et seront combinées à des programmes de recyclage pour adultes devenus chômeurs, récemment ou depuis plus longtemps.

Les emplois verts sont des emplois qui, dans une économie durable, exigent moins de ressources naturelles, ont une meilleure efficacité énergétique, utilisent l'énergie de ressources renouvelables et ne causent pas de pollution et de déchets dommageables. Une économie durable est une économie basée sur le travail et qui produit des emplois durables et à long terme.

Les emplois verts sont aussi des emplois qui contribuent à la protection de l'environnement, comme la fabrication et l'installation d'énergie de sources renouvelables, d'équipement de contrôle de la pollution, de biens et de technologies qui réduisent la demande d'énergie ou la pollution, ou des usines de recyclage. Le SCFP fera du lobbying en faveur de politiques d'achat local qui respectent l'environnement et consolident les économies locales. Ce travail s'intégrera à nos efforts pour assurer l'équité des politiques commerciales et la protection des droits des travailleurs et de l'environnement.

Les emplois verts sont plus propres, sûrs, sains et durables que les emplois des économies traditionnelles. Mais il faut faire preuve de prudence et prévoir des mesures de protection. Les emplois verts doivent être syndiqués et dépendre d'une infrastructure du secteur public. Les emplois verts ne sont pas tous des emplois de qualité bien payés, mais ils ont plus de chance de l'être s'ils sont syndiqués. La conversion vers une économie durable entraînera des pertes d'emplois dans les industries traditionnelles et le SCFP fera pression pour la mise en place d'un programme de « transition équitable » afin que tous les travailleurs reçoivent une formation qui leur permettra d'occuper des emplois bien payés et sûrs. La « transition équitable » vise l'équité pour les travailleurs qui sont mutés en leur assurant des emplois verts syndiqués de façon à ce qu'ils ne perdent ni salaire, ni avantages sociaux, ni ancienneté. La *création d'emplois verts* ne sera possible qu'en investissant dans une infrastructure verte.

L'effort de création d'emplois verts doit être mené par le secteur public. Le SCFP représente déjà des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs qui occupent des emplois verts. Il existe d'innombrables possibilités d'accroître notre effectif dans ce domaine et d'augmenter les emplois et les lieux de travail « verts » existants et, pour le secteur public, d'être le fer de lance du développement de l'énergie renouvelable. Le SCFP sera un chef de file dans l'édification d'une alliance pour l'économie verte, tant localement que sur la scène nationale, avec d'autres syndicats et des organisations progressistes de défense de l'environnement, de la justice sociale et des Premières Nations. La justice environnementale et l'équité écologique doivent être des éléments intrinsèques de cette campagne. Sans une plus grande justice sociale et sans un rôle accru du secteur public, nous ne trouverons aucune solution durable à la crise environnementale et climatique.

Il existe aussi un important potentiel de croissance des emplois du secteur public dans d'autres domaines. L'investissement dans le secteur public ne répond pas uniquement à des besoins sociaux importants. Il crée aussi plus d'emplois que les dépenses effectuées dans d'autres secteurs et beaucoup plus que les baisses d'impôt. Par exemple, l'investissement dans des services de développement de la petite enfance et de garde d'enfants crée de loin le plus grand nombre d'emplois de tous les secteurs d'industrie et produit une stimulation économique à court et à long terme, en plus de répondre à des besoins sociaux pressants.

Le SCFP demandera au CTC de convoquer un sommet économique afin d'élaborer des stratégies économiques de rechange efficaces qui permettront d'éviter les cycles de prospérité-récession qui sont à la base de la présente crise économique. L'ensemble du mouvement syndical devra promouvoir des politiques économiques qui favorisent les travailleurs et leurs communautés plutôt que les entreprises et les institutions financières. Nous continuerons à faire pression en faveur d'une réglementation et d'un contrôle beaucoup plus stricts des systèmes financiers international et canadien afin de protéger les épargnes des travailleuses et travailleurs et d'empêcher un autre cycle économique d'expansion et de ralentissement (boom-bust) destructeur et une autre crise. Par conséquent, ce sommet économique serait précédé d'un sommet des leaders syndicaux qui se pencheront sur des problèmes et stratégies économiques spécifiques afin que chaque secteur de l'économie soit étudié sous un angle économique nouveau.

La récession a des effets légèrement différents pour chaque secteur de l'économie. Le secteur privé, en particulier pour l'industrie manufacturière et les ressources, a été frappé de manière plus immédiate par la récession, avec d'immenses pertes d'emplois à certains endroits. Quant au secteur public, les effets arrivent plus tard, mais ils se feront sentir très durement lorsque les gouvernements réduiront les services publics et commenceront à rembourser la dette engagée dans les budgets déficitaires. Pour se préparer à l'attaque contre le secteur public, le SCFP demandera aux dirigeants de tous les syndicats du secteur public de se rencontrer régulièrement pour élaborer et mettre en œuvre une riposte coordonnée contre ces attaques et pour mettre au point des mécanismes de solidarité au sein du secteur public.

Assurance-emploi

Au fil des ans, le programme d'assurance-emploi (autrefois l'assurance-chômage) a diminué en tant que partie intégrante du filet de sécurité sociale du Canada. Les changements aux programmes de l'a.-e. sont plus importants que jamais. Le SCFP collaborera avec le CTC et avec ses partenaires de la collectivité à l'élaboration d'une stratégie de lobbying auprès des élus et des partis fédéraux dans le but d'atteindre nos objectifs clés, qui sont des améliorations minimales :

- Hausser les niveaux de prestation d'un maximum de 55 % du revenu annuel à 60 % du revenu calculé en fonction des 12 meilleures semaines et éliminer les taux de prestations variables pour les travailleurs à temps partiel.
- Étendre les prestations à 50 semaines pour tous les travailleurs.
- Éliminer la période d'attente de deux semaines avant de toucher les prestations.
- Fournir des prestations régulières en fonction de 360 heures de travail, peu importe où les gens vivent et travaillent au Canada.
- Éliminer l'exigence voulant que les indemnités de départ soient épuisées avant de pouvoir toucher des prestations d'a.-e.

Orientation stratégique 2 :

Défendre la libre négociation collective et résister aux concessions

Négociation collective

La crise économique et l'effondrement financier ont eu un effet négatif immédiat sur les négociations dans bien des lieux de travail. Le gouvernement fédéral a imposé aux membres de l'AFPC un règlement qui contenait d'importantes mesures de restriction salariale. Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick a tout de suite présenté une loi qui menaçait le droit fondamental à la libre négociation collective, incluant un gel salarial de deux ans dans les négociations du secteur public. Les négociations aux tables de tout le pays sont immédiatement devenues plus difficiles. Dernièrement, le gouvernement de la Colombie-Britannique a suggéré des augmentations de zéro pour cent pour les employés du secteur public jusqu'à ce que le déficit provincial soit éliminé, probablement dans quatre ans.

Les employeurs ont commencé à réclamer des concessions aux chapitres des avantages sociaux et des régimes de retraite. Ces concessions constituent nettement des reculs et n'ont rien à voir avec des ententes conclues dans le cadre habituel des négociations. Les augmentations salariales comme celles de l'année précédente étaient devenues impossibles. À mesure que le ralentissement économique rendait la vie plus difficile aux collectivités avec la perte des emplois des secteurs de la fabrication et des ressources, les employeurs commençaient à utiliser les difficultés éprouvées par les travailleurs de ces secteurs contre ceux du secteur public. Il leur était très facile d'affirmer que les travailleurs du secteur public ne méritaient pas ces avantages sociaux, ces régimes de retraite et ces hausses salariales quand d'autres n'avaient même plus leur emploi. La crise a poussé les employeurs à ramener la base économique de leurs collectivités au plus bas dénominateur commun possible. Mais présumer que le secteur public n'est pas un moteur économique aussi puissant que le secteur industriel dans les collectivités, c'est faire preuve de bien peu de vision.

Les travailleurs du secteur public n'ont eu d'autre choix que de riposter et de protéger des droits et des avantages acquis au cours des rondes de négociation précédentes et de résister aux concessions. C'est ce qui est arrivé dans les grèves municipales de Windsor et de Toronto.

En plus des difficiles négociations, le droit à la libre négociation collective est menacé par l'adoption de lois. Devant ces défis, le Conseil exécutif national du SCFP a adopté un *Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective*, en plus de créer un fonds de riposte pour résister à ces attaques législatives contre la libre négociation collective et notre droit de grève. Le *Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective* a été distribué aux organismes à charte et plusieurs provinces ont élaboré leurs propres plans à partir de ce modèle national. Le renforcement de nos structures de négociation et la négociation de solides conventions collectives sont des conditions préalables à la mise en œuvre de nos objectifs en matière d'action politique et de mesures sociales.

La menace qui pèse sur les négociations collectives est très réelle. L'histoire nous enseigne que les effets sur les services et les négociations du secteur public continuent bien après que les gouvernements et les économistes aient décrété une reprise économique. Nous devons nous méfier et éviter de croire que nous sommes à l'abri des compressions, des réductions d'effectifs et des concessions. Le SCFP entreprendra une campagne de communications active pour veiller à ce que ses membres soient au courant de l'ampleur de la menace qui pèse sur nos emplois et soient prêts à agir.

Le SCFP renouvellera ses efforts pour mettre en œuvre le *Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective*. Le SCFP :

- a. communiquera cette politique à tous les affiliés détenant une charte du SCFP;
- b. favorisera d'étroites relations de travail entre tous les membres du personnel et les dirigeants élus dans le but d'élaborer un plan complet dans chaque région;
- c. élaborera des mécanismes pour suivre les progrès de la mise en œuvre du plan;
- d. conservera des copies des plans régionaux au bureau du SCFP national;
- e. veillera à ce que les conseillers syndicaux alertent leurs directeurs régionaux chaque fois que des rondes de négociations se transforment en attaques contre les négociations collectives;
- f. mettra au point une réponse immédiate et coordonnée à chaque ronde de négociations qui deviendra difficile;
- g. convoquera une réunion d'urgence des sections locales de la région lorsque des attaques contre la libre négociation collective seront repérées, pour élaborer une stratégie de riposte;
- h. fera la promotion de pactes de solidarité entre sections locales du SCFP et avec d'autres syndicats;
- i. organisera des rencontres de syndicats dans certains secteurs pour préparer des négociations de front commun;

- j. obtiendra l'accord des membres pour entreprendre des arrêts de travail politiques au besoin;
- k. Fera savoir clairement aux employeurs et aux gouvernements que les attaques contre la libre négociation collective, les reculs imposés aux conventions collectives et les tentatives pour retirer le droit de grève aux travailleurs sont des enjeux de grève pour notre syndicat;
- l. entreprendra des moyens d'action politique directs coordonnés pour défaire les gouvernements qui s'en prennent aux conventions collectives et à la libre négociation collective;
- m. renforcera l'appui aux services publics et aux syndicats du secteur public dans les collectivités;
- n. défendra nos droits juridiques au besoin par le recours aux tribunaux et aux organismes internationaux comme l'Organisation internationale du travail et les Nations Unies;
- o. fera campagne en faveur d'une loi anti-briseur de grève dans toutes les provinces.

On peut trouver le texte complet du *Plan de lutte aux concessions et de défense de la libre négociation collective*, adopté par le Conseil exécutif national en mars 2009, à <http://scfp.ca/concessions/Plan-to-Fight-Conces>

De nombreux membres du SCFP travaillent pour des employeurs du secteur privé à fournir des services dans nos collectivités. Les employeurs du secteur privé sont aussi agressifs que ceux du secteur public et que les gouvernements lorsqu'ils s'en prennent aux droits de leurs travailleurs. Par exemple, les employeurs du secteur privé peuvent utiliser la menace de la faillite comme stratégie de négociation. Le SCFP travaillera avec ses membres dans ce secteur à élaborer des stratégies de négociation efficaces et des réponses à ces attaques.

Le SCFP renforcera sa capacité à réaliser des gains, même en cas de demandes de concessions. Nous continuerons à appuyer et à promouvoir les négociations coordonnées, tant régionales que nationales, et nous nous doterons d'outils additionnels en fournissant des renseignements et de l'aide en matière de demandes d'accès à l'information.

Toute personne qui occupe un poste au syndicat, est responsable de l'intendance de l'organisation et nous devons nous doter de solides délégués syndicaux pour défendre efficacement les négociations collectives et faire de l'action politique en ces temps difficiles. Les délégués syndicaux sont l'épine dorsale du syndicat et sont essentiels au développement d'un effectif engagé et mobilisé. Il est temps de réinvestir dans ces ressources.

Au cours des deux prochaines années, la Direction du développement syndical du SCFP, en collaboration avec d'autres directions et services, fournira des outils, des cours, des sessions de formation et d'autres ressources pour édifier notre force à la base afin de résister aux concessions. La Direction explorera des façons de rendre cette information accessible au public. Une base efficace exige une structure de délégués syndicaux efficaces, car ils sont les yeux et les oreilles de nos sections locales. L'année 2010 sera « l'année des délégués syndicaux ». Et en 2011, la consolidation de notre structure de délégués syndicaux se poursuivra.

« L'année des délégués syndicaux » comprendra les volets suivants :

- Une nouvelle série d'apprentissage pour les délégués syndicaux sera lancée, avec un atelier d'introduction mis à jour de neuf heures pour les nouveaux délégués syndicaux et une série de modules de trois heures qui fourniront une formation approfondie aux délégués syndicaux en tant que responsables des griefs, défenseurs des droits, résolveurs de problèmes, communicateurs, leaders et organisateurs au travail, et champions des droits de la personne. Le cours traitera de la question de l'importance du syndicat en tant que réponse collective aux préoccupations individuelles. Les délégués syndicaux recevront entre autres une formation sur la santé et la sécurité, la charge de travail, le stress, le harcèlement, l'intimidation et la discrimination.
- Une nouvelle épinglette de délégué syndical sera produite et remise aux délégués syndicaux qui auront terminé la série d'apprentissage.
- Un nouveau réseau de communication des délégués syndicaux sera créé sur le Web, avec un bulletin de nouvelles électronique.
- Le manuel des délégués syndicaux sera mis à jour.

À mesure que les données démographiques changent et que nos membres et notre personnel prennent leur retraite, nous perdons beaucoup de connaissances, de savoir-faire, de compétences et de capacité à représenter nos membres. Les programmes de mentorat deviennent alors plus importants que jamais et nous devons investir dans le leadership local et dans le personnel du SCFP. L'année dernière, nous avons entrepris quelques projets pilotes en mentorat. Ces projets seront évalués et des ressources seront fournies pour poursuivre le développement du programme de mentorat. Ce dernier comptera sur la participation, essentielle à la planification de la relève, des jeunes travailleurs et des groupes en quête d'égalité.

Une nouvelle direction pour les régimes de retraite

La crise économique et l'effondrement des marchés financiers qui a suivi ont bien montré la nécessité d'un changement radical du système de retraite au Canada. Les attaques contre les régimes de retraite des travailleurs ont été parmi les conséquences les plus négatives de la crise économique mondiale. Des régimes de retraite que l'on croyait sûrs ne le sont plus et beaucoup de travailleurs ont perdu une bonne partie de leur revenu de retraite – qui est leur salaire différé.

Il faut imprimer une nouvelle direction aux régimes de retraite au travail afin de les sortir du domaine mal réglementé et risqué des régimes d'épargne-retraite (RER). Les régimes de retraite devraient être une condition d'emploi afin d'assurer un revenu sûr à la retraite. Tous les intervenants doivent s'entendre et il faut se concentrer sur une communauté des intérêts de tous, incluant celui des entreprises. Les régimes de retraite ne doivent pas être une question de concurrence et tous devraient être tenus d'y adhérer. On pourrait insister sur les avantages de régimes régis par les gouvernements ou leur appartenant, ou sur les grands régimes multi-employeur. Le SCFP est particulièrement bien placé pour s'occuper de ce dossier, surtout dans le cas des administrations municipales.

Le SCFP doit :

- Poursuivre nos campagnes pour assurer des régimes de retraite à ceux qui n'en ont pas et pour créer un fonds de garantie des régimes de retraite afin de protéger les pensions;
- Continuer à promouvoir les régimes de retraite à prestations déterminées comme meilleure option pour les membres du SCFP;
- Défendre les régimes de retraite contre l'érosion et les efforts de démantèlement lancés par les entreprises et les gouvernements;
- Faire pression pour que soit amendé le projet de loi C-51 de façon à éliminer les pénalités imposées si l'on retire des prestations du RPC à 60 ans;
- Préconiser et négocier un salaire de subsistance et le droit à un régime de retraite pour tous les Canadiens.

Nous sommes en faveur de l'amélioration de notre système de pensions et nous ferons pression pour que soient mises en œuvre de nombreuses réformes, dont les suivantes :

- L'augmentation graduelle des prestations fournies par le RPC jusqu'à concurrence de 50 % du salaire moyen.
- L'admissibilité d'un plus grand nombre de travailleurs au RPC.
- L'établissement d'un système national de garantie des régimes de retraite basé sur les principes et les valeurs de notre système universel de soins de santé.

- L'augmentation des seuils des surplus, des restrictions plus sévères pour les exemptions de cotisations et des règles de financement de solvabilité plus strictes.

Ces réformes sont en grande partie des changements de réglementation ou des mesures d'autofinancement sans incidence sur les dépenses des programmes.

Le SCFP participera au débat national sur les régimes de retraite au Canada et l'influencera. Le SCFP appuiera le CTC qui veut convoquer un sommet national sur les régimes de retraite avec le mouvement syndical et nos alliés dans la communauté.

Nous continuerons à négocier l'adhésion à des régimes de retraite pour tous les membres d'ici 2013. Le Service de la recherche du SCFP facilitera ce travail en coordonnant l'évaluation de ce que nous avons réussi jusqu'à maintenant, et en déterminant où il existe des régimes de retraite et où ils font défaut. Ce travail nous permettra de mieux cibler les négociations en matière de régimes de retraite.

Orientation stratégique 3 :

Continuer la lutte

Anti-privatisation

La principale priorité stratégique de 2007-2009 était une grande campagne de lutte contre la privatisation et la sous-traitance sous toutes leurs formes et la promotion de la prestation et du financement publics de tous les services publics. Le Conseil exécutif national a permis cette riposte en y consacrant 5 millions de dollars sur deux ans. La lutte contre la privatisation est loin d'être terminée, même si nous avons connu notre part de victoires au cours des deux dernières années. Et nous n'avons pas encore tout à fait convaincu les gouvernements, ni le public d'ailleurs, que le secteur public doit être renforcé pour fournir les services qui améliorent la qualité de vie dans nos collectivités.

Le Conseil exécutif national du SCFP continuera à consacrer d'importantes ressources à la réalisation des prochaines étapes de la campagne, de 2009 à 2011.

Ces étapes comprendront un appui aux campagnes locales et régionales, coordonnées par les divisions provinciales du SCFP. Le SCFP national mènera d'autres sondages d'opinion publique à l'échelle nationale pour mettre à l'essai les messages sur nos enjeux principaux et évaluer l'attitude des gens par rapport à des dossiers particuliers de privatisation et de sous-traitance auxquels sont confrontés les membres du SCFP. Nous coordonnerons une approche nationale pour les messages que nous intégrerons à une campagne de publicité globale en faveur de la promotion et de l'accroissement des services publics.

Notre campagne portera sur la nécessité de garder publiques tant la propriété que l'exploitation de l'infrastructure de nos collectivités. Nous entreprendrons des campagnes d'action politique ciblées pour que l'infrastructure ne soit pas confiée au secteur privé par la création de partenariats public-privé et pour que l'exploitation d'installations publiques soit assurée par les employés du secteur public. En outre, nous lutterons pour que le financement et la prestation des services sociaux, des soins de santé, des services de garde à l'enfance et d'autres services publics demeurent publics.

Le SCFP allouera des ressources à ces luttes, où qu'elles se déroulent, mais nous consacrerons parfois une attention spéciale et des ressources additionnelles à une lutte particulière. Ces cas seront évalués et choisis en fonction de critères spécifiques comme la visibilité, une nouvelle forme de privatisation, ou encore un potentiel de victoire qui pourrait établir un précédent.

Le système canadien d'assurance-maladie a fait l'objet d'attaques constantes, le secteur privé cherchant à affaiblir la prestation et le financement publics des services et à sous-traiter les emplois dans chacun des sous-secteurs de la santé. Les questions de prestation, de financement et d'exploitation sont au cœur des préoccupations des travailleurs de la santé du SCFP. De plus, les « réformes » continues ont des effets directs sur leurs tâches et leurs conditions de travail. Dans le but de regrouper les membres afin qu'ils étudient en profondeur les questions de politique et de négociations, le SCFP organisera en 2010 une rencontre sectorielle des travailleurs de la santé, qu'il commencera immédiatement à planifier.

En plus du secteur de la santé, nous pensons que les menaces de privatisation et de sous-traitance continueront et même augmenteront dans le secteur municipal. Afin d'être préparé à relever ces défis à long terme, le SCFP tiendra sa toute première conférence du secteur municipal en 2011.

Égalité

Il est essentiel d'appliquer une grille d'égalité qui inclut les femmes, les personnes ayant un handicap, les LGBTTI, les personnes autochtones et les travailleurs de couleur aux activités et aux programmes du SCFP si nous voulons réduire et finalement éliminer les écarts qui existent dans notre société. Le SCFP surveillera régulièrement les dossiers reliés à l'inégalité dans la société et s'efforcera d'appliquer une grille d'égalité à tous les aspects de son travail et de ses politiques, que ce soit en recherche, en éducation, dans la défense des groupes ou en lobbying afin de sensibiliser la population en général et d'obliger les gouvernements à rendre des comptes. Nous poursuivrons aussi notre campagne de sensibilisation à l'égalité auprès des membres du SCFP.

Le SCFP accroîtra sa capacité à participer à des projets d'action politique visant à changer des lois et des structures sociétales, ainsi que les processus qui créent et perpétuent les inégalités. En même temps, nous viserons l'égalité dans nos propres structures et processus internes.

La première conférence nationale du SCFP sur les négociations pour l'égalité des femmes, tenue en février 2009, a connu un succès incontestable. Plus de 400 déléguées y ont participé et y ont présenté des recommandations sur les méthodes pour promouvoir l'égalité des femmes grâce au processus de négociation. Le SCFP fournira les ressources et les outils nécessaires pour négocier des clauses dans les domaines suivants :

- plans d'équité en matière d'emploi;
- protection des emplois à plein temps, conversion d'emplois à temps partiel en emplois à temps plein et lutte contre la précarisation du travail;
- pleins droits d'ancienneté pour toutes les travailleuses;
- lieux de travail exempts de toute forme de violence;

- conciliation travail-famille;
- régimes de retraite pour tous les membres du SFCP, et en particulier pour les unités de négociation majoritairement féminines;
- avantages sociaux complets pour les travailleuses à temps plein et à temps partiel;
- clauses d'interdiction de sous-traitance;
- négociations coordonnées et centralisées.

Les déléguées à la conférence ont aussi recommandé des mesures à prendre ailleurs qu'à la table de négociation et le SFCP intégrera les mesures qui suivent à différents plans de travail :

- création de coalitions efficaces avec des groupes communautaires pour faire avancer les dossiers d'égalité, par exemple en participant avec des coalitions à des campagnes sur le salaire minimum, sur le modèle de la campagne « Un salaire de subsistance » du SEH;
- poursuite du travail en faveur d'une représentation plus diverse des femmes et de la création de comités des femmes à toutes les instances du syndicat;
- diffusion et suivi des gains de négociation en matière d'égalité grâce au site Web et à d'autres outils de communication;
- promotion de la participation des nouveaux membres;
- incitation de toutes les sections locales à utiliser une grille d'égalité pour l'établissement de règlements de sections locales;
- action politique et lobbying en faveur de changements législatifs dans les dossiers de l'égalité;
- poursuite de la formation en équité pour les conseillers syndicaux afin que les dossiers reliés à l'égalité soient toujours à l'avant-plan à la table de négociation;
- élaboration de stratégies pour assurer l'équité en emploi pour les personnes ayant un handicap;
- formation en leadership offerte aux groupes et aux membres en quête d'égalité.

Les directions de l'organisation et des services régionaux, du développement syndical et des services nationaux (égalité, recherche, communications et affaires juridiques) du SFCP se coordonneront pour évaluer les moyens d'action entrepris dans ces différents domaines et élaborer un plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations.

L'équité salariale est une composante extrêmement importante de l'atteinte de l'égalité pour les femmes. Le personnel de l'évaluation des emplois a très bien réussi à négocier des règlements d'équité salariale qui ont permis à nos membres de toucher des millions de dollars et de corriger des inégalités dans les unités de négociation. Des dispositions de plans d'équité salariale doivent être négociées avec les employeurs des provinces où il n'y a pas de lois sur l'équité salariale. Le SCFP fournira aux sections locales des ressources et des outils (technologiques et éducatifs) pour les aider à négocier des clauses et des plans d'équité salariale, offrir la formation nécessaire au personnel et aux membres pour les sensibiliser à la question et fournir un appui pour négocier les plans et leur mise en œuvre. La mobilisation et l'action politique sont nécessaires pour réussir, par les lois et les négociations, à éliminer la discrimination salariale.

Le budget de 2009, du gouvernement Harper, prévoyait que les femmes n'avaient plus le droit de déposer des plaintes en matière d'équité salariale dans la fonction publique fédérale. Cette mesure était particulièrement scandaleuse, étant donné que les femmes qui travaillent dans des lieux de travail régis par le fédéral ont toujours dû soumettre leurs plaintes à la Commission des droits de la personne pour obtenir l'équité salariale. Cette possibilité de recours leur est maintenant interdite. Le SCFP collaborera avec le CTC et ses affiliés du mouvement syndical, de même qu'avec ses partenaires communautaires, à faire renverser cette décision. Nous ferons pression sur tous les partis et sur le gouvernement fédéral et nous appuierons une contestation judiciaire contre la mesure.

L'égalité pour les travailleurs de couleur et les travailleurs racisés doit être une priorité, tant pour les organismes à charte du SCFP que pour le SCFP national. La privatisation et la sous-traitance ont des conséquences négatives sur les travailleurs de couleur, tout comme les changements dans le marché du travail qui marginalisent et précarisent les emplois. Les politiques d'immigration donnent souvent lieu à des pratiques gouvernementales discriminatoires. Le harcèlement au travail est un problème fréquent. L'équité en emploi est une étape importante dans la lutte pour améliorer les conditions des travailleurs de couleur. Le SCFP s'engage à entreprendre du lobbying, de l'action politique et de l'éducation pour promouvoir l'égalité des travailleurs de couleur. Entre autres, le SCFP fera pression en faveur de l'équité en emploi dans tous les lieux de travail, y compris au SCFP, et à fournir des outils et de l'aide pour la négociation de l'équité en emploi avec les employeurs.

Le SCFP s'engage à promouvoir l'égalité des personnes ayant un handicap, notamment en menant des campagnes d'éducation et de sensibilisation au SCFP, en faisant du lobbying et de l'action politique en faveur de l'équité en emploi et des droits des travailleurs dans tous les lieux de travail et en revendiquant de meilleures conditions et mesures d'adaptation pour les travailleurs ayant un handicap, qu'il soit chronique ou épisodique.

Autochtones

Le travail se poursuivra dans les dossiers autochtones sous la direction du Service de l'égalité et de l'agent principal des questions autochtones. Le SCFP a été un pionnier dans la négociation de stratégies de représentativité de la main-d'œuvre avec le gouvernement de la Saskatchewan et l'Association des organisations de la santé de la Saskatchewan en 2000. Nous étions sur le point de négocier de nouvelles ententes de partenariat avec Affaires indiennes et du Nord Canada, mais l'arrivée au pouvoir de Stephen Harper a mis fin à toute activité du gouvernement fédéral à ce chapitre.

Il est maintenant temps de renouveler nos efforts pour négocier des ententes de partenariat pour la représentativité de la main-d'œuvre afin que nos membres autochtones puissent avoir accès à de meilleures possibilités de formation et d'emploi. Le SCFP fera du lobbying auprès du gouvernement fédéral et travaillera avec des employeurs prêts à signer de nouvelles ententes et à accorder du financement au cours des deux prochaines années.

L'accès à l'eau potable est l'un des grands défis des communautés autochtones d'aujourd'hui. Chaque jour, plus de 100 communautés autochtones reçoivent des avis d'ébullition de l'eau parce que leur eau potable est contaminée. Une telle situation est inconcevable et doit être corrigée.

L'accès à l'eau potable doit être un droit fondamental et le droit à l'eau ne doit pas dépendre d'intérêts privés. L'eau est liée à des droits fondamentaux et à des problèmes de privatisation, d'environnement et de santé. Nous savons que le contrôle public des approvisionnements en eau est préférable au contrôle privé à tous points de vue. Pourtant, les communautés autochtones courent des risques considérables parce que le gouvernement fédéral n'a pas la volonté politique de mettre en œuvre des mesures qui sont contraires aux dictats du libre marché. Conformément à notre politique globale sur l'eau, nous ferons pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il alloue le financement voulu et fasse les changements nécessaires pour assurer un approvisionnement en eau potable à ces communautés.

La privatisation de l'eau est aussi une menace pour les communautés autochtones. Le SCFP créera des liens avec des organisations et des communautés autochtones et travaillera en coalition avec elles, dans le respect des principes de l'autodétermination autochtone, pour éviter que l'eau ne soit vendue à de grandes multinationales des eaux qui veulent créer et maintenir un marché de l'eau.

La santé dans les communautés autochtones est souvent en état de crise, l'accès à des services de santé, à des services sociaux et à des fournitures médicales de qualité étant inadéquat ou inexistant. Les possibilités d'éducation et de formation sont aussi limitées et mal organisées pour la population autochtone. Avec ses alliés des communautés des Premiers Peuples et d'autres organisations progressistes, le SCFP fera pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il hausse le financement accordé aux programmes de santé, d'éducation et de services sociaux dans les communautés autochtones afin que celles-ci bénéficient de services de la meilleure qualité qui soit.

De façon générale, le SCFP doit créer de nouvelles alliances au sein des communautés des Premières Nations et autochtones afin d'entreprendre des moyens d'action qui soient mutuellement bénéfiques, peu importe le dossier.

Sida

Le SCFP a organisé une excellente réunion de planification stratégique sur le sida cette année. La rencontre a beaucoup aidé à évaluer le travail entrepris par le SCFP dans le dossier, en plus de regrouper les membres et le personnel du SCFP et des représentants d'organisations alliées. Le SCFP s'engage : a) à mettre à jour la politique du SCFP sur le sida; b) à élaborer des instruments d'éducation et de sensibilisation dans le but de mettre en œuvre les principaux aspects de la politique révisée; c) à élaborer, avec l'aide du Service de l'égalité, un plan de travail sur le sida pour les deux prochaines années; d) à créer des alliances et des partenariats internationaux en matière de sida par l'entremise de notre programme international et par la participation à des conférences internationales sur le sida; e) à diffuser le travail et l'information du SCFP sur le sida auprès de tous les comités nationaux; et f) à tenir une autre réunion sur le sida d'ici trois ans pour évaluer les progrès réalisés et mettre notre travail à jour.

Garde à l'enfance et développement de la petite enfance

Les initiatives du SCFP en matière de campagnes politiques et stratégiques sur la garde à l'enfance et le développement de la petite enfance sont solides et durables. Nous appuyons l'instauration d'un programme national qui offrira aux parents et aux enfants des services de garde de qualité, abordables, publics et sans but lucratif, accessibles et inclusifs comprenant les éléments suivants :

- Un plan national visant à mettre en place un programme de garde à l'enfance et de développement de la petite enfance de grande qualité sans but lucratif au cours de la prochaine décennie.
- Un accroissement du financement fédéral, en commençant par 2,2 milliards de dollars de plus en transferts aux programmes provinciaux de garde à l'enfance en 2009-2010, puis 2,8 milliards de dollars en 2010-2011, dans le but d'atteindre les 5 milliards de dollars d'ici 2013.

- L'adoption de lois fédérales (qui tiennent compte du caractère distinctif du Québec) pour établir les conditions, critères et principes, avec reddition de comptes, de l'utilisation du financement fédéral par les provinces et les territoires.
- L'amélioration des programmes de congés de maternité et parentaux pour compléter le programme de services de garde à l'enfance.

Le SCFP continuera à fournir des ressources pour la recherche, l'éducation et les communications et travaillera avec des coalitions à faire du lobbying auprès de tous les ordres de gouvernement en faveur de changements législatifs pour réaliser le programme national de garde à l'enfance.

Environnement

Le SCFP a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de nouvelles politiques et mesures environnementales internes au cours des deux dernières années. L'édifice du bureau national du SCFP s'est mérité la certification LEED or – le niveau le plus élevé jamais atteint dans la région d'Ottawa. Nous favorisons un immense changement culturel dans la façon de percevoir la distribution de l'information et la tenue de nos réunions.

Plus tôt cette année, la rencontre nationale du secteur des conseils scolaires s'est déroulée presque sans papier. Le Comité sur l'environnement tient ses réunions sans papier. Au présent congrès, nous avons instauré de nombreuses mesures environnementales pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, par exemple en limitant l'utilisation du papier et la distribution de documents et d'articles dans la galerie, pour les remplacer par des clés USB. Nous avons retenu les services d'une experte-conseils en environnement qui mènera une vérification de l'impact environnemental de notre congrès et nous fera part de ses recommandations pour nos futures activités.

Le SCFP mettra en œuvre les recommandations de la vérification par l'instauration de mesures pour rendre les activités du SCFP aussi vertes que possible.

Tout importante que soit la réduction de l'empreinte écologique du SCFP, nous devons aussi regarder du côté de nos employeurs et de nos gouvernements si nous voulons que soient instaurés des changements à grande échelle. Nous renforcerons notre capacité à faire pression sur les gouvernements afin qu'ils prennent des mesures plus énergiques pour atteindre les objectifs de Kyoto et d'autres cibles qui pourraient être fixées à la conférence de l'ONU sur les changements climatiques de Copenhague en décembre 2009. Le SCFP sera présent à Copenhague, avec ses alliés internationaux, pour faire pression en faveur de l'établissement de cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre selon des données établies scientifiquement.

Nous élaborerons d'autres outils sur la nécessité du changement en environnement. Nous rédigerons des politiques et des clauses de conventions collectives qui pourront être négociées avec les employeurs, conformément au rôle de chef de file que joue le SCFP en matière de « virage vert » dans les lieux de travail. Nous défendrons les « emplois verts » en tant qu'éléments de la nouvelle économie et nous favoriserons les programmes de « transition équitable » à mesure que le travail qui est présentement nuisible à l'environnement sera transformé en emplois verts dans une économie verte. Des documents sur l'environnement seront rédigés et diffusés sous différentes formes, y compris sur le Web.

L'eau est un dossier de pointe qui a des effets sur bien d'autres aspects de notre vie. À cet égard, le SCFP élaborera une approche coordonnée qui intégrera nos objectifs en environnement et les liera à d'autres dossiers, comme la lutte à la privatisation, les questions autochtones et la santé. Nous élaborerons des stratégies pour assurer la durabilité de notre système d'eau grâce à la conservation et à d'autres mesures. Nous amorcerons ce travail en tenant, en novembre 2009, le Sommet bleu, qui célébrera 10 années de travail avec les comités Eaux aguets, de concert avec d'autres organisations, comme le Conseil des Canadiens.

Santé et sécurité

Plus de 500 délégués ont assisté à l'excellente 10^e Conférence nationale en santé et sécurité en octobre 2008. Les participants ont recommandé de faire progresser le dossier de santé-sécurité et ont affirmé son importance comme élément de base de notre travail syndical. Bien que nous ayons fait des progrès significatifs dans l'aide apportée aux membres et aux sections locales pour défendre leurs droits en matière de santé et de sécurité, il reste bien du pain sur la planche. Le SCFP maintiendra son engagement à promouvoir la santé et la sécurité et fournira des outils et des ressources pour :

- Continuer la recherche et informer les membres des dangers actuels et émergents pour la santé et la sécurité;
- Négocier la santé et la sécurité dans les conventions collectives conformément à notre plan de défense de la libre négociation collective;
- Fournir aux membres de toutes les instances une formation en santé et en sécurité;
- Promouvoir le militantisme en santé et en sécurité pour protéger la vie de nos membres;
- Veiller à ce que les mesures prévues dans le cadre de « L'année des délégués syndicaux » incluent une formation en santé et en sécurité.

Solidarité internationale

Le SCFP poursuivra son programme de solidarité internationale amorcé dans le document d'orientation stratégique de 2007-2009 et le programme international du SCFP pour les deux prochaines années sera élargi pour comprendre les trois volets suivants :

- a) Le SCFP fera un effort concerté pour accroître le financement du Fonds pour la justice mondiale. Le Fonds est solide, mais il manque de financement, les dépenses consacrées aux projets internationaux excédant systématiquement ses revenus. À l'heure actuelle, la seule façon d'assurer la stabilité du Fonds est d'imposer périodiquement un moratoire sur les nouveaux projets et sur le renouvellement des projets existants. Le SCFP retiendra les services d'experts en activités de financement pour savoir comment assurer la stabilité financière du Fonds. Par exemple, si chaque section locale du SCFP faisait une contribution annuelle de 100 \$ au Fonds, ce dernier pourrait compter sur des revenus annuels de plus de 200 000 \$ et pourrait accroître considérablement sa capacité à parrainer des projets de défense et de promotion des droits de la personne et des droits du travail partout dans le monde. Le Fonds pour la justice mondiale commandite des projets d'échange entre travailleurs et l'appui des sections locales ira directement à ces projets.
- b) L'accès à l'eau comme droit fondamental, les luttes contre la privatisation de l'eau et la précarité environnementale de l'approvisionnement en eau du monde sont des enjeux de premier plan sur toute la planète. Le SCFP élaborera et mettra en œuvre une vision coordonnée qui liera notre travail international à nos efforts nationaux dans le dossier de l'eau. Nous continuerons à renforcer notre collaboration avec des coalitions et des alliés syndicaux partout dans le monde, en plus d'assurer la coordination entre les comités nationaux du SCFP.
- c) Le SCFP renforcera son action politique et ses efforts de lobbying pour protéger les droits de la personne partout où ils seront menacés. Nous mettrons au point des documents et des programmes d'éducation sur des techniques de lobbying efficaces. Nous améliorerons nos systèmes de diffusion de l'information et de campagnes électroniques. Nous ferons campagne pour empêcher que les caisses de retraite n'investissent dans des entreprises qui contribuent aux violations des droits de la personne en Colombie, en Birmanie et dans d'autres pays où ces droits sont négligés.

Mise en œuvre

Le SCFP accordera les ressources voulues au présent programme d'orientation stratégique et mettra en œuvre toutes les résolutions adoptées par les délégués au congrès national de 2009.

:mlb/sep491